

Cinq militants pro-palestiniens renvoyés en correctionnelle

■ **Cinq militants haut-rhinois pro-palestiniens seront jugés le 13 septembre à Mulhouse pour avoir appelé l'an dernier au boycott des produits importés d'Israël au magasin Carrefour d'Illzach. Ils n'ont fait, ont-ils insisté hier au cours d'une conférence de presse, que défendre les droits fondamentaux.**

Farida Trichine (Justice pour la Palestine Alsace), Henri Eichholtzer (France Palestine solidarité 68), Mohammad Akbar (association REDA), Aline Parmentier (PCF Haut-Rhin) et Jacques Ballouey (Les Verts Haut-Rhin) n'imaginaient sans doute pas avoir un jour à comparaître devant le tribunal correctionnel. Et surtout pas pour un motif tel que la provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence raciale.

C'est pourtant bien ce qui va leur arriver. Ces cinq militants du collectif Boycott 68 seront jugés la semaine prochaine à Mulhouse suite à l'action qu'ils ont menée le

26 septembre 2009 à l'hypermarché Carrefour d'Illzach.

«Il nous est reproché d'avoir appelé au boycott des produits importés d'Israël et porté des t-shirts comportant l'inscription "Palestine vivra, Boycott Israël", a expliqué hier Jacques Ballouey au cours d'une conférence de presse organisée au Parlement européen par la députée Nicole Kiil-Nielsen (Europe Écologie).

«Une série d'actions pacifiques»

«Suite aux massacres de Gaza, nous avons décidé de mener une série d'actions pacifiques, non violentes et pédagogiques en direction des citoyens», a-t-il précisé. Ce jour-là, comme ils l'avaient déjà fait dans d'autres magasins ou marchés, «nous avons, dans le calme, distribué des tracts et identifié les produits israéliens» et ce «sans faire pression sur les consommateurs».

Dans la droite ligne de la campagne internationale BDS (boycott, désinvestissement,

sanctions), une initiative «qui vise à faire appliquer le droit international, le droit humanitaire et les droits de l'homme en Palestine».

Produits issus des territoires occupés

«La plupart des biens agricoles vendus sous l'étiquette "origine Israël"», pour pouvoir bénéficier des avantages douaniers dont dispose l'État hébreu, «sont en fait produits dans les colonies juives des territoires occupés», a indiqué le député socialiste Proinsias de Rossa, président de la délégation pour les relations avec le Conseil législatif palestinien.

Or, a rappelé M^{me} Kiil-Nielsen, «la convention de Genève interdit formellement à une puissance occupante d'exploiter les ressources des régions occupées».

Résultat : «L'hypermarché a porté plainte pour dégradations légères et le parquet a transformé cette plainte en provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence

raciale», a souligné Farida Trichine qui voit dans cette initiative la marque du Garde des Sceaux. «Il semble que la ministre (française) de la Justice, Michèle Alliot-Marie, ait donné des consignes de sévérité aux parquets», a confirmé l'eurodéputée. Leur action a également fait l'objet d'une seconde plainte, qui émane, elle, du Bureau national de vigilance contre l'antisémitisme (BNCVA).

Pour M. de Rossa, «il est aberrant de voir qu'en France il existe des tentatives de criminalisation des actions citoyennes». D'autant, a estimé le député européen José Bové (Europe Écologie), «que (les militants) ont agi en état de nécessité» puisque la France n'a pas empêché l'entrée de ces produits sur son territoire, «de manière proportionnelle et justifiée».

Il est regrettable, a déploré l'eurodéputé communiste Jacky Hénin, que «dans cette affaire, on utilise la justice à des fins politiques».

Odile Weiss